

SICAV AVENIR
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2024
AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN
2024

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société «SICAV AVENIR» arrêté au 30 JUIN 2024.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 JUIN 2024, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ La société « SICAV AVENIR » emploie 20,72 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif

Sur la base de notre examen limité, et en dehors du point cité ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 30 Juin 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Juin 2024.

Tunis, le 14 aout 2024

Le Commissaire aux Comptes :

P/ CMC – DFK International
Hichem AMOURI

BILAN
arrêté au 30/06/2024
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	894 721	922 606	936 775
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		187 083	186 687	207 132
b - Obligations et Valeurs assimilées		707 638	735 919	729 643
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		233 880	224 008	233 163
a - Placements monétaires	4-3	202 655	202 494	202 663
b - Disponibilités	4-9	31 224	21 513	30 499
AC 3 - Créances d'exploitation	4-10	393	395	482
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 128 994	1 147 009	1 170 420
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-7	3 534	2 981	3 601
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-11	17 557	14 848	21 437
TOTAL PASSIF		21 091	17 829	25 038
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	4-5	1 084 882	1 101 937	1 097 939
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	23 021	27 243	47 444
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	19	19
b - Sommes distribuables de l'exercice		23 020	27 224	47 425
ACTIF NET		1 107 903	1 129 180	1 145 382
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 128 994	1 147 009	1 170 420

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 30/06/2024
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Notes	Période du 01/04/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 30/06/2024	Période du 01/04/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	4-2	15 398	31 417	22 495	36 056	64 914
a - Dividendes		3 276	6 566	9 664	9 664	13 264
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 122	24 851	12 831	26 392	51 650
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-4	3 905	7 811	3 906	6 482	14 388
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		19 303	39 229	26 401	42 538	79 302
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-8	-1 962	-3 936	-1 997	-3 980	-7 962
REVENU NET DES PLACEMENTS		17 340	35 293	24 404	38 559	71 340
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-12	- 6 375	- 12 282	- 886⁵	- 11 343	- 23 924
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 965	23 011	18 518	27 215	47 416
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		10	10	9	9	9
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		10 975	23 020	18 527	27 224	47 425
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-10	-10	-9	-9	-9
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		-4 003	-22 949	-11 548	-1 849	-10 025
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		9 558	9 558	2 132	3 990	8 538
* Frais de négociation de titres		-227	-251	-586	-792	-1 163
RESULTAT NET DE LA PERIODE		16 294	9 370	8 516	28 564	44 767

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 30/06/2024

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/04/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 30/06/2024	Période du 01/04/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net resultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	10 965	23 011	18 518	27 215	47 416
b - Variation des +/- values potentielles	- 4 003	- 22 949	- 11 548	- 1 849	- 10 025
sur titres					
c - +/- values réalisées sur cession de titres	9 558	9 558	2 132	3 990	8 538
d - Frais de négociation de titres	- 227	- 251	- 586	- 792	- 1 163
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	- 47 443	- 47 443	- 46 197	- 46 197	- 46 197
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	594	594	549	549	549
* Capital	592	592	540	540	540
* Régularisation des sommes non distrib.	- 7	-	1	1	1
* Régularisations des sommes distrib.	10	10	9	9	9
b - Rachats	-	-	-	-	-
* Capital	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 30 555	- 37 479	- 37 131	- 17 083	- 881
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 138 458	1 145 382	1 166 310	1 146 263	1 146 263
b - En fin de période	1 107 903	1 107 903	1 129 179	1 129 179	1 145 382
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	20 397	20 397	20 387	20 387	20 387
b - En fin de période	20 408	20 408	20 397	20 397	20 397
VALEUR LIQUIDATIVE	54,288	54,288	55,360	55,360	56,154
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	1,43%	0,82%	0,73%	2,49%	3,90%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 30/06/2024

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du ministre des finances, en date du 31 Décembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV AVENIR » était confiée à la société « STB MANAGER », à partir du 16/07/2020 la gestion est confiée à « STB Finance » Intermédiaire en bourse. Le dépositaire étant la « STB ».

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2024, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30 Juin 2024, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2024, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 Juin 2024.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 30 Juin 2024, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018

3- 4Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêt à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 5Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2024 à 894 721 DT contre 922 606 DT au 30/06/2023, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Coût d'acquisition	900 629	896 355	918 972
- Actions et droits rattachés	167 809	162 332	215 014
- Titres OPCVM	56 183	29 381	5 701
- Obligations et valeurs assimilées	676 638	704 643	698 258
Plus ou moins values potentielles	-35 735	-4 610	-12 786
- Actions et droits rattachés	-36 489	-4 676	-13 687
- Titres OPCVM	-420	-350	104
- Obligations et valeurs assimilées	1 174	416	797
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	29 826	30 860	30 589
Total	894 721	922 606	936 775

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

4- 2Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 15 398 DT pour la période allant du 01/04/2024, au 30/06/2024, contre un montant de 22 495 DT du 01/04/2023, au 30/06/2023, et se détaillent ainsi :

Libellé	2 ème trimestre 2024	30/06/2024	2 ème trimestre 2023	30/06/2023	31/12/2023
- Revenus des actions	-	3 290	-	-	3 600
- Revenus des Titres OPCVM	3 276	3 276	9 664	9 664	9 664
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	12 122	24 851	12 831	26 392	51 650
Total	15 398	31 417	22 495	36 056	64 914

4-3 Note sur les placements monétaires

Ce poste s'élève à 202 655 DT au 30/06/2024 contre 202 494 au 30/06/2023, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Compte à terme STB			
Placement au 29/01/2024(Taux 9,8%) 90 jours	-	-	202 663
Placement au 01/08/2023(Taux 9,76%) 90 jours	-	202 494	-
Placement au 29/07/2024(Taux 9,79%) 91 jours	202 655	-	-
Total	202 655	202 494	202 663

4-4Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent 3 905 DT pour la période allant du 01/04/2024, au 30/06/2024, contre 3 906 DT du 01/04/2023, au 30/06/2023, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

Libellé	2 ème trimestre 2024	30/06/2024	2 ème trimestre 2023	30/06/2023	31/12/2023
- Intérêts/ Placements à terme	3 905	7 811	3 906	6 482	14 388
Total	3 905	7 811	3 906	6 482	14 388

4-5 Note sur le capital

Capital au 01/04/2024

- Montant	1 078 969
- Nombre de titres	20 397
- Nombre d'actionnaires	19

Souscriptions

- Montant	585
- Nombre de titres	11
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-

Rachats effectués

- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-

Autres effets s/capital

- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	- 4 003
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	9 558
- Frais de négociation de titres	- 227

Capital au 30/06/2024

- Montant	1 084 882
- Nombre de titres	20 408
- Nombre d'actionnaires	19

4-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Sommes distribuables de l'exercice en cours	23 020	27 224	47 425
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0	19	19
Total	23 021	27 243	47 444

4-7Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2024, à 3 534 DT contre 2 981 DT au 30/06/2023, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
- Gestionnaire	1 109	550	575
- Dépositaire	2 425	2 432	3 026
Total	3 534	2 981	3 601

4-8Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04/2024, au 30/06/2024, 1 962 DT contre 1 997 DT du 01/04/2023, au 30/06/2023, et se détaillent ainsi :

Libellé	2 ème trimestre 2024	30/06/2024	2 ème trimestre 2023	30/06/2023	31/12/2023
- Rémunération du gestionnaire	1 668	3 348	1 703	3 395	6 782
- Rémunération du dépositaire	294	588	294	585	1 180
Total	1 962	3 936	1 997	3 980	7 962

4-9Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2024, à 31 224 DT contre 21 513 DT au 30/06/2023, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
- Avoirs en banque	31 224	21 513	30 499
Total	31 224	21 513	30 499

4-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2024, à 393 DT contre 395 DT au 30/06/2023, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Dividendes à recevoir	348	348	348
Retenue à la source sur BTA	0	0	0
Retenue à la source sur Obligations	45	47	134
Total	393	395	482

4-11 Autres Créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2024, à 17 558 DT contre 14 848 DT au 30/06/2023, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
TCL	89	30	46
Jetons de présence	5 777	5 067	10 200
Publicité et publications	3 016	2 000	5 038
Honoraires (CAC)	0	0	0
Rémunération DG	-	0	-
Autres créiteurs (CMF)	91	93	98
Etat retenue à la source	1 973	2 182	102
PUBLICATIONS DIVERSES	6 611	5 477	5 953
Total	17 558	14 848	21 437

4-12Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04/2024, au 30/06/2024, à 6 375 DT contre 5 886DT du 01/04/2023, au 30/06/2023, et se détaillent ainsi :

Libellé	2 ème trimestre 2024	30/06/2024	2 ème trimestre 2023	30/06/2023	31/12/2023
- Rémunération d'intermédiaire & honoraires(CAC)	1 503	3 006	1 461	2 567	5 606
- Redevance CMF	280	563	286	571	1 140
- TCL	520	583	80	131	786
- Jeton de présence	2539	5077	2 539	5 050	10 183
- Publicité & publication	1521	3042	1 521	3 025	6 101
- Rémunération DG	-	-	-	-	-
- Aures charges	12	12	-	-	109
Total	6 375	12 282	5 886	11 343	23 924

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 190 Dinars TTC l'an.

5- 3 Prise en charge de frais de fonctionnement

A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

Annexe 1

SICAV AVENIR
Société d'investissement à capital variable
société régie par le code des OPCVM promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24/07/01
paru au JORT N°: 59 du 24/07/01
Agrément du 30 Juin 1994
PORTEFEUILLE AU 30/06/2024
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2024	%Actif	% Actif Net
Actions			167 808,652	131 320,000	11,63%	11,85%
TN0007570013	EURO-CYCLES	3 000	53 345,040	33 882,000	3,00%	3,06%
TN0007630015	SOTIPAPIER	7 000	41 121,402	32 025,000	2,84%	2,89%
TN0006560015	SOTUVER	2 500	30 417,210	32 050,000	2,84%	2,89%
TN0002600955	STB	11 000	42 925,000	33 363,000	2,96%	3,01%
Titres emis ou garantit par l'Etat			534 327,700	561 260,274	49,71%	50,66%
TNNI3UPDY012	EMP NAT 2023 T2 AF	1 600	15 201,600	15 449,955	1,37%	1,39%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	1 500	150 000,000	160 473,442	14,21%	14,48%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	120	120 000,000	128 473,967	11,38%	11,60%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	2 000	200 000,000	204 148,602	18,08%	18,43%
TNZBXQU5RZ91	EPT NAT 3 2021 AF	100	950,000	1 007,567	0,09%	0,09%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	1 954	18 367,600	19 690,748	1,74%	1,78%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	49	4 704,000	5 018,492	0,44%	0,45%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	60	5 700,000	6 082,243	0,54%	0,55%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	100	9 400,000	10 074,571	0,89%	0,91%
TN5QHxz8T348	EPT NAT 3 2021 BV	107	10 004,500	10 840,687	0,96%	0,98%
Obligations			142 310,000	146 377,762	12,97%	13,21%
TN0003400355	AMENBANK2009 B	500	3 310,000	3 485,143	0,31%	0,31%
TN0004700746	ATL 2017-2 C	500	10 000,000	10 209,096	0,90%	0,92%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	150	15 000,000	15 142,209	1,34%	1,37%
TN0001901115	BH F SUB 2019-1 C	600	24 000,000	24 520,136	2,17%	2,21%
TN0003100773	BNA SUB 2018-1 B	700	28 000,000	29 690,710	2,63%	2,68%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	300	18 000,000	18 325,479	1,62%	1,65%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	100	10 000,000	10 308,601	0,91%	0,93%

TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	100	10 000,000	10 308,601	0,91%	0,93%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	600	24 000,000	24 387,787	2,16%	2,20%
TITRES OPCVM			56 183,174	55 763,228	4,94%	5,03%
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	276	30 728,950	30 211,788	2,68%	2,73%
TN0002600963	SICAV EPARGNANT	248	25 454,224	25 551,440	2,26%	2,31%
Total Général			900 629,526	894 721,264	79,25%	80,76%